

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège Français

18 septembre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le Collège Français est un établissement agréé aux fins de subventions par le ministre de l'Éducation, situé à Montréal. Son effectif au niveau collégial était d'environ 500 étudiants en 1998-1999. Le Collège offre quatre programmes conduisant au DEC, tous dans le secteur préuniversitaire.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Français est présentée dans un document de dix pages. L'énoncé de politique aborde successivement les thèmes suivants : les finalités, les objectifs, les conditions de réussite de l'évaluation, les critères, la démarche, les responsabilités, la diffusion et la révision de la politique.

La PIEP touche tous les programmes de DEC offerts par le Collège.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Français lors de sa réunion tenue le 18 septembre 2000. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique du Collège Français comprend toutes les informations pertinentes souhaitées dans une politique d'évaluation de programmes. Le document est succinct, clair et bien structuré; cela devrait faciliter sa mise en application et son appropriation par le personnel de l'établissement. Dans les pages qui suivent, la Commission résume les éléments les plus importants de la politique et fait quelques remarques susceptibles d'aider à bonifier celle-ci.

Finalités et objectifs

L'évaluation est située au regard du projet éducatif du Collège, axé sur le développement personnel et intellectuel de l'étudiant. Les finalités et les objectifs opérationnels de la politique, les caractéristiques de la démarche d'évaluation, aux plans éthique, méthodologique et organisationnel, sont définis à l'aide de brefs énoncés, précis et judicieux.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

Partage des responsabilités

La politique établit correctement le partage des responsabilités, et paraît propre à favoriser le leadership et la participation des différents agents concernés par son application. Quelques questions de portée mineure pourraient y être précisées. Elle pourrait signaler dans le corps du texte, plutôt que dans le seul tableau en annexe, la responsabilité de la Direction des études en ce qui regarde le soutien aux agents associés à son application, et le fait que le comité de programme, ainsi que tous les professeurs concernés sont consultés sur le rapport préliminaire. D'un autre côté, le document réfère aux étudiants à trois endroits, mais de façon très générale ou très pointue. Il vaudrait la peine de préciser un peu plus le rôle ou les modalités de participation des étudiants à l'évaluation. Enfin, même si cela n'est pas indiqué dans le texte, la Commission comprend que le rapport d'évaluation, tant dans sa version préliminaire que *finale*, est adressé à la Direction des études.

Système d'information sur les programmes

La section du document traitant du système d'information sur les programmes est étoffée. Les buts du système sont bien indiqués dans le corps du texte mais gagneraient à être présentés sous forme d'objectifs dûment identifiés. Le Collège fait mention des «données qualitatives sur le programme»; l'expression, selon ce que comprend la Commission, réfère sans doute aux données *perceptuelles* recueillies principalement auprès des professeurs et des étudiants.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

Cette partie du document est, elle aussi, bien conçue. La politique prévoit, entre autres, que chaque programme déjà en place fera l'objet d'une évaluation à tous les huit ans, au maximum.

Processus d'évaluation d'un programme

Le processus d'évaluation d'un programme est décrit d'une façon claire, assez succincte mais complète. La politique prévoit «la participation d'un professeur ne faisant pas partie du programme, et de toute autre personne selon les besoins de l'évaluation». Elle devrait mentionner que cette «autre personne», le cas échéant, peut provenir de l'extérieur du Collège. D'autre part, la politique devrait contenir quelques indications plus détaillées sur la diffusion des résultats de la démarche d'évaluation : conclusions, recommandations et plan d'action.

Mécanisme de révision de la politique

Le mécanisme de révision de la politique est bien défini et comporte des indications précises à propos des responsabilités et de l'échéancier.

Conclusion

La Commission considère que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège Français contient tous les éléments requis pour la réalisation de travaux de qualité et pour une insertion harmonieuse de la fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Richard Simoneau, agent de recherche